

WORLD FEST-FEST 2015

8^e Edition du FESTIVAL INTERNATIONAL DES FETES

REGLEMENT GENERAL

1. Avant-propos

1.1. Le FEST-FEST et son édition 2015 intitulée WORLD FEST-FEST (Festival international des fêtes) sont une réalisation de la Fondation « CASA DELFINO » (OSBL) qui détient les droits de copyright sur la dénomination et le logo de la manifestation.

1.2. Le FEST-FEST 2015 se déroulera à Cuneo, le **dimanche 8 août 2015**.

1.3. Pour la réalisation de ce programme et pour la gestion des diverses sections qui le composent, la Fondation Casa Delfino a recours à une Direction Artistique à laquelle sont déléguées sans appel toutes les décisions relatives à l'admission et à l'envoi des vidéos insérées dans le programme, aux termes du présent règlement.

2. Objectifs

2.1. Le WORLD FEST-FEST se propose de stimuler les potentialités de l'image en mouvement en tant qu'instrument de diffusion de la culture et moment d'agrégation. Le WORLD FEST-FEST soutient l'expérimentation favorisant l'expression d'auteur, la qualité audiovisuelle et la créativité des nouvelles générations.

2.2. Le WORLD FEST-FEST se propose, en outre, de contribuer à élever la qualité des fêtes en présentant des manifestations particulièrement significatives sous différents aspects culturels et en favorisant une confrontation constructive entre elles. Il a pour but de faire dialoguer les us et coutumes de traditions différentes.

3. Sections

3.1. Le programme du concours WORLD FEST-FEST 2015 se divise en deux sections:

3.1.1. FEST.DOC

Seront ici proposés des vidéos représentant au mieux des fêtes et des moments d'agrégation, en particulier les plus originaux eu égard à leur origine et réalisation. Cette section met en relief le tournage, la capacité d'apporter des éléments originaux à une fête, d'en capter les nuances, d'en rendre le charme et de la faire vivre au spectateur

3.1.2. FEST.FICTION

Cette section est dédiée aux œuvres de fantaisie sur le thème de la fête. Ne seront donc admis ni documentaires ni reportages relatifs à des fêtes ayant réellement eu lieu.

4. Règles générales de participation

4.1. Le concours est ouvert aux organismes publics, entreprises privées, aux professionnels et aux amateurs individuels.

4.2. Les œuvres soumises à la sélection pour le concours devront avoir une durée maximum de 30 minutes.

4.3. Les droits relatifs aux musiques ainsi que les images insérées doivent appartenir au producteur de l'œuvre vidéographique ou être libres de tout droit d'auteur.

4.4. Seules les œuvres réalisées après le 1^{er} janvier 2007 seront prises en considération.

4.5. La sélection finale des œuvres de toutes les sections se fera sous verdict inattaquable de la Direction Artistique, suivant les normes du présent règlement. La Direction Artistique se réserve en outre la plus ample faculté de décision concernant la section où ces œuvres seront présentées et leur programmation. Elle pourra recourir, en phase de préselection, à un réseau de conseillers.

5. Jury et Prix

5.1.1. Le jury est formé de 5 (cinq) représentants de la culture et du cinéma, coordonné par le président de la Fondazione Casa Delfino.

Un classement sera établi pour chaque section :

- **WORLD FEST-FEST 2015 section FEST.DOC**, divisé en premier, deuxième et troisième classifié.

- **WORLD FEST-FEST 2015 section FEST.FICTION**, divisé en premier, deuxième et troisième classifié.

5.2. Le verdict des jurys est définitif et sans appel.

6. Inscription des œuvres

6.1. L'inscription des œuvres à la sélection est gratuite.

Les œuvres doivent être accompagnées de la fiche d'inscription remplie dans toutes ses parties. Cette fiche pourra être téléchargée du site www.fondazionedelfino.it, Les œuvres présentées ne seront pas restituées.

6.2. Le participant consent au versement définitif du vidéo envoyé pour la sélection aux archives du Festival où il sera librement consultable à des fins didactiques et divulgatives

.L'œuvre sera considérée libre de tout droit pour consultation et utilisation pour l'activité éditoriale et promotionnelle des éditions successives du FEST-FEST.

6.3. L'adhésion à la participation comporte pour le « sélectionné » l'engagement à mettre gratuitement à disposition l'œuvre pour au moins huit projections publiques et à ne pas la reprendre une fois la sélection acceptée.

6.4. L'inscription et la participation d'un video à la sélection impliquent l'acceptation totale du présent règlement et des décisions de la Direction Artistique.

En cas de contestation, c'est le texte italien du présent règlement qui fera foi.

7. Délai de présentation

7.1 Seront prises en considération les œuvres envoyées au siège du FEST-FEST

Fondazione Casa Delfino onlus

Corso Nizza 2

12100 Cuneo (Italie)

le 31 mai 2015 au plus tard.

7.2. Les frais d'envoi seront à charge du présentateur.

7.3. Au cas où la copie destinée à la projection ne serait pas en parfait état technique, la Direction du Fest-Fest se réserve d'en refuser la présentation.

Cuneo, le 20 novembre 2014

Je, soussigné _____,
déclare avoir lu et accepter intégralement le Règlement de participation au
WORLD FEST-FEST 2015.

Je consens que le matériel envoyé reste aux archives du Festival.

Je déclare être responsable du film et être le titulaire exclusif des droits de
projection en Italie.

Je déclare que l'œuvre présentée ne lèse pas les droits de tiers aux termes
de la loi 633/1941 et modifications ultérieures (droits d'auteur).

Je déclare accepter les articles 6.3. et 6.4 du présent Règlement :

« - L'adhésion à la participation de la part du « sélectionné » comporte
l'engagement de mettre gratuitement à disposition l'œuvre pour au moins huit
projections publiques et de ne pas le reprendre une fois la sélection acceptée.

- L'inscription et la participation d'un video à la sélection impliquent l'acceptation
totale du présent règlement et des décisions de la Direction concernant la
présentation de l'œuvre et son insertion dans une des diverses sections officielles
du programme.

En cas de contestation, c'est le texte italien du présent règlement qui fera foi. »

Signature

Je, soussigné,

déclare en outre être informé des finalités et modalités de traitement des
données indiquées sur la présente fiche d'inscription à la sélection et de les
accepter.

Lieu et date :

Signature

A joindre (dûment remplie et signée dans toutes ses sections) à l'œuvre
envoyée le 31 mai 2014 au plus tard à:

Fondazione Casa Delfino
Corso Nizza, 2
12100 Cuneo – Italie

Pour informations: info@fondazioneedelfino.it, téléphone +39 338 82 78 033